

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 16
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 16 mars 2026.

Date de publication : 26 mars 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean André GUILLERMIN, Maire.

**Présents** : MM. Jean-André GUILLERMIN, Olivier DI LORENZO, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Xavier GREUZARD, Sébastien LACHARME, Benoît MEILHAC, DE BRITO Jérémy et Mmes Marie-France AULAS, Françoise MATHIEU-HUMBERT, Sophie DUMONTEL, Céline BIDAUT, Sandrine BERTRAND, Sonia BLONDEAU, Annabelle CHANUT, Sandrine LATUILLIERE.

**Excusé(es)** : M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Bernard COTTIN, Mme Christèle BOTTI-GUYON a donné procuration à Mme Sandrine LATUILLIERE, Willy BONFY.

**Absent(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Sophie DUMONTEL.

**Objet** : 2026/2003/028 – *Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.*

Le maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal. Il reprend les différentes missions du CCAS (actions auprès des personnes âgées, des jeunes, aide ponctuelle ...). Il vous est proposé de fixer à 9 le nombre de membres du conseil d'administration.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 9 le nombre des membres du conseil d'administration soit 4 membres élus plus le maire et 4 membres nommés, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme

Le 23 mars 2026,

Le Maire, Jean André GUILLERMIN

